

## LA COMMISSION REGIONALE DES MUSIQUES ACTUELLES

La Commission Régionale des Musiques Actuelles a été mise en place dans le cadre des missions du département musiques actuelles de Domaine Musiques, dans le but de communiquer aux pouvoirs publics en région la perception et l'analyse qu'ont les acteurs des conditions du développement de leur secteur.

Elle a travaillé dans un contexte particulièrement porteur d'espoir pour une meilleure prise en compte de la réalité des publics et de l'actualité de la création artistique. Les principaux éléments en sont :

la volonté du Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais de faire des musiques actuelles et des cultures émergentes un axe important de sa politique culturelle, affirmée par son Président Michel Delebarre lors d'une réunion de travail consacrée à ce secteur en janvier 1999 et confirmée en mai 1999 dans son éditorial de *Fusibles*, bulletin de liaison des musiques actuelles dans le Nord - Pas-de-Calais

le nouveau programme de développement des musiques actuelles du Ministère de la Culture faisant suite aux préconisations de la Commission Nationale des Musiques Actuelles, réunie de janvier à juin 1998 à la demande de la Ministre Catherine Trautmann

la préparation du nouveau contrat de plan Etat-Région à la lumière de la circulaire de la Ministre chargée de l'aménagement du territoire donnant priorité aux projets répondant, notamment dans le domaine culturel, "aux besoins de proximité des habitants" et liant ce contrat à des agglomérations et des "pays"

les réflexions engagées par les Conseils Généraux pour une meilleure réponse aux besoins des cultures émergentes et des pratiques amateurs

la perspective "Lille, capitale européenne de la culture" en 2004 qui impose de travailler dès aujourd'hui à la mise en place de l'accompagnement qui permettra de développer des expériences artistiques fortes et la reconnaissance qu'y trouvera notre région dont la démographie, le caractère fortement urbain et la tradition d'accueil et de convivialité plaident en faveur d'un soutien à des pratiques menées en grande partie par la jeunesse, dans la convivialité et la proximité

Les éléments forts du contexte actuel que sont décentralisation, déconcentration et volonté politique de mener une réflexion large sur les outils du service public de la culture, qualifient la région comme le territoire le plus pertinent pour la mise en œuvre de politiques culturelles ambitieuses. La Commission Régionale des Musiques Actuelles a été mise en place afin que ses travaux facilitent la décision politique concernant le renforcement et/ou la mise en place d'outils et de dispositifs de service public propres à favoriser la cohérence du soutien en région aux cultures émergentes afin de permettre l'accès du plus grand nombre au pluralisme des productions et des pratiques et d'améliorer les conditions de création pour les artistes, dans un souci d'aménagement du territoire régional et de consolidation des relations entre les multiples réseaux et les différents échelons territoriaux ("du quartier à l'Europe").

D'autre part, nous sommes aujourd'hui à la charnière entre la période d'émergence des musiques actuelles dans le paysage de l'action culturelle (ces 15 dernières années) et la nécessaire période de construction à venir. Les musiques actuelles sont l'expression largement majoritaire (voir *Enquête sur les pratiques culturelles des Français, La Documentation Française, 1997*) de pratiques culturelles "actuelles", dont les valeurs ne se déclinent pas prioritairement en termes de catégories esthétiques. Ceci implique une réflexion sur la mise en place de nouveaux outils et de nouveaux modes de relation entre acteurs et la nécessité de la concertation et du partenariat dans leur élaboration. "Le sentiment persistant d'orphelinat",

d'indifférence ou pire encore de méconnaissance d'une réalité riche et diverse ressenti par bon nombre d'acteurs des musiques actuelles vis à vis de leurs tutelles montre que les réponses apportées aujourd'hui ne permettent toujours pas de fonder le dialogue permanent qu'appellent les enjeux d'une culture citoyenne " <sup>(1)</sup> . L'attente très forte d'un ensemble d'acteurs - artistes, publics, professionnels de la diffusion et de la formation, acteurs associatifs, acteurs économiques, acteurs sociaux - que ce secteur et toutes les expressions d'aujourd'hui puissent avoir les moyens élémentaires de leur développement apparaissant bien comme une urgence à la fois culturelle, économique, sociale, citoyenne.

(1) Rapport de la Commission Nationale des Musiques Actuelles à Catherine Trautmann, Ministre de la Culture et de la Communication ; Alex Dutilh, Président ; Didier Varrod, Rapporteur général ; septembre 1998

# FONCTIONNEMENT

La commission a fonctionné en 4 groupes de travail thématiques :

## **Groupe 1 : les publics, l'aménagement du territoire, les conditions de développement des projets de diffusion et de pratiques**

### Composition :

Dominique Floch (café-musiques Les 4 Ecluses, Dunkerque, rapporteur)  
Hervé Bordier (KHB Mundo, Lille)  
Véronique Chabot (Fédération des Foyers Ruraux du Nord)  
Marc Cerdan (Domaine Musiques, Région)  
Vincent Deblock (Culture Commune, Loos-en-Gohelle)  
Christophe Geneix (Aéronef, Lille)  
Claire Lengrand (ARA / Pôle de soutien au développement local, Région)  
Henry-George Madelaine (DACOR, Région)  
Thierry Riboulet (CMA, Valenciennes)  
Kenneth Quiguer (Rock in Faches / Mission de développement de services culturels de proximité, Région)  
François Schmitt (Directeur de la culture, Wattrelos)  
Marc Védrine (Escapade, Hénin-Beaumont)  
Laure Chailloux, François Lecat et Emmanuel Vinchon (rapporteurs des groupes 2, 3 et 4)

## **Groupe 2 : l'accompagnement des pratiques artistiques, la formation et la relation pédagogique**

### Composition :

Laure Chailloux (ARA, Roubaix, rapporteur)  
Jacqueline Bruckert (CFMI, Université de Lille III, Villeneuve d'Ascq)  
Alain Deruelle (EF2M, Tourcoing)  
Jean-Gabriel Ghesquière (Faubourg des Musiques, Lille)  
Philippe Guéry (Ateliers Rock, Faches - Thumesnil)  
Jean-Robert Lay (Ecole Nationale de Musique, Calais)  
Patrice Kubiak (Studio Ka, Faches - Thumesnil)  
Jean-Noël Oldman (Ecole Municipale de Musique, Halluin)  
François Lecat (rapporteur du groupe 3)

### **Groupe 3 : la création, l'accompagnement à la professionnalisation et le développement de carrières d'artistes**

#### Composition :

François Lecat (Cave aux Poètes, Roubaix, rapporteur)  
Hassan Amrani (Antenne régionale du Printemps de Bourges)  
Bertrand Blaha (Easy Dub Ducasse, Lille)  
Mathilde Braure (musicienne, Les Belles Lorettes)  
Xavier Collin (Tourbillon, Lille)  
Jean-François Driant (Aéronef, Lille)  
Guy Marseguerra (Vérone Productions, Lille)  
David Six (Grand Mix, Tourcoing)  
Michaël Vanzele (musicien, No Flag),  
Laure Chailloux et Emmanuel Vinchon (rapporteurs des groupes 2 et 4)

### **Groupe 4 : Jazz, musiques traditionnelles et contemporaines, musiques de traverses**

#### Composition :

Emmanuel Vinchon (Kling Klang, Lille, rapporteur)  
Dominique Desmons (Jazz en Direct, Tourcoing)  
Françoise Devienne (Jazz-Club Terre-Neuve, Dunkerque)  
Guy Gilbert (Département Jazz du Conservatoire National de Région, Lille)  
Jean-Louis Meunier (Jazz en Artois, Arras)  
Patrick Plunier (Musiques de Traverses, Lille)  
Erich Pralat (musicien : Swing Gadjé, Edato, MDM...)  
Dominique Spriet (Saxon, Dunkerque)  
Alain Suveg (Ondes Parallèles, Lille)  
Laure Chailloux et François Lecat (rapporteurs des groupes 2 et 3)

## CALENDRIER

Réunion plénière d'ouverture à l'Aéronef de Lille le 22 mars

Séances de travail du groupe 1 : 29 mars, 19 avril, 3 et 17 mai

Séances de travail du groupe 2 : 23 mars, 6 et 20 avril, 4 mai

Séances de travail du groupe 3 : 22 mars, 12 et 26 avril, 10 mai

Séances de travail du groupe 4 : 30 mars de 9h30 à 12h30, 13 et 27 avril, 11 mai

Rédaction en juin du rapport général et des annexes thématiques

Réunion plénière de validation du rapport à la Salle des Concerts d'Arras le 1<sup>er</sup> juillet avant remise du rapport aux tutelles par M. Christian Vanneste, Conseiller Régional, Président de Domaine Musiques

# **RAPPORT GENERAL**

**GABY BIZIEN, chargé de mission musiques actuelles  
à Domaine Musiques  
Coordonnateur de la Commission**

Les travaux de la Commission Régionale des Musiques Actuelles débordent largement le cadre de réflexions sur un secteur artistique particulier. Ils constituent une contribution à la réflexion globale concernant le service public de la culture et ses moyens d'accompagner l'émergence de nouvelles formes artistiques, la transformation des structures de sociabilité et des comportements culturels des populations.

***Nouvelles esthétiques, nouveaux comportements culturels***

Le terme " musiques actuelles ", dénomination générique forcément réductrice, a souvent occulté une certaine incapacité à en désigner les enjeux culturels et un manque évident de travail sur l'éducation artistique et sur l'économie du secteur. Pourtant, " si ces musiques interpellent les politiques culturelles, c'est d'abord parce qu'elles constituent un fait artistique et culturel majeur de ce siècle et dans l'amorce du suivant. A l'instar d'autres formes d'expression, elles témoignent de l'évolution des mentalités et des sensibilités de la population. Leur ancrage populaire est fondamental. L'impact de leur



diffusion et de leurs pratiques, leur créativité en font une culture " de plein droit " <sup>(1)</sup>.

### ***Autonomie d'expression et brassage des publics***

En matière de champs esthétiques, elles comprennent principalement le rock et la chanson dans toutes leurs formes, les musiques dites " urbaines " comme le rap, les musiques électroniques - techno, musiques digitales - mais aussi le blues et le jazz et leurs plus récents développements, certains courants des musiques dites " contemporaines " et les musiques traditionnelles de toutes communautés. De plus, des métissages permanents se produisent entre toutes ces formes musicales : la construction d'un projet à identité forte alimenté par de multiples influences préside à toute entrée dans la pratique. Cet engagement individuel dans le cadre d'un projet collectif est un vecteur important d'intégration, d'autant que d'autres formes d'expression comme la vidéo, la danse, les arts graphiques, le théâtre de rue, le multimédia participent de la même culture et croisent les pratiques musicales dans les mêmes espaces. " Le brassage social, comme l'expression des cultures minoritaires ou l'éclosion de nouvelles esthétiques sont le quotidien dont se nourrissent ces musiques, développant à la fois l'autonomie d'expression et un cadre d'insertion dans la cité " <sup>(1)</sup>.

### ***Technologies, patrimoine propre, ampleur des publics concernés***

Ce monde multiforme possède bien d'autres lignes de force communes :

- le fait technologique y est fondamental en matière de modes de création et de diffusion, depuis l'utilisation systématique de l'amplification électrique des instruments et de la voix dans les années 50, jusqu'aux plus récentes innovations des techniques d'enregistrement et de la musique assistée par ordinateur. Sa prise en compte est incontournable, aussi bien dans le cadre de la production et de la diffusion du spectacle vivant et du disque que dans celui de la

formation et de l'accompagnement des pratiques (équipements et approche pédagogique)

- il trouve ses références dans un patrimoine fort qui n'est pas celui de la culture dite " classique " et dont l'appropriation se fait par de multiples canaux, notamment ceux des industries musicales et des médias à travers les productions discographiques. Ceci a souvent occulté le fait que, comme pour toute forme d'expression artistique (théâtre, musique classique et lyrique, cinéma, livre, etc.), il existe à côté d'une économie dans le secteur privé, la nécessité d'aides publiques dans le cadre de politiques culturelles
- l'ampleur des publics concernés est considérable : le DEP du Ministère de la Culture annonce pour l'année 1997, au niveau national (nous n'avons pas ces éléments pour la région) : 28 millions d'heures de répétition, 3 milliards de francs investis dans la seule pratique amateur, un chiffre des industries musicales plus important que celui du cinéma. S'il est donc urgent de développer le secteur pour répondre à une demande non satisfaite de la population de la région en matière d'accès à des lieux de diffusion, de création, de formation et de pratiques, ceci ne peut qu'entraîner des répercussions non négligeables au niveau de l'emploi

### ***Polyvalence des opérateurs, proximité et développement culturel local***

En termes de pratiques musicales, à la différence de ce que nous connaissons pour la " musique classique ", l'interaction et l'alternance permanentes entre formation, scène, production enregistrée, pratique amateur et professionnelle ont depuis longtemps été constatées. Une conséquence est que les responsables de structures de musiques actuelles ont énormément de difficulté à se reconnaître et à être reconnus dans les catégories existantes de la négociation avec les pouvoirs publics. En effet, pratiquement tous les opérateurs, même s'ils ont chacun une mission qui prédomine, se préoccupent à la fois de spectacle

vivant, de production discographique, de formation, de conseil, d'accès à l'information, de soutien à l'émergence des talents régionaux et se retrouvent ainsi impliqués dans les dynamiques de développement local.

### ***La difficile reconnaissance par l'institution culturelle et la précarité des équipements et des équipes***

Ainsi donc, au carrefour de l'artistique, de l'économique et des pratiques culturelles de proximité, les initiatives des acteurs y croisent les références aux champs du développement culturel et de l'éducation populaire, à ceux du monde associatif et de l'entreprise. Et " si les pouvoirs publics ne sont pas restés totalement inactifs jusqu'à aujourd'hui, ils se sont mobilisés par le biais de mesures plus conjoncturelles, successives et dispersées que structurantes, faute d'avoir pris la mesure des enjeux proprement culturels des musiques actuelles et faute d'une véritable vision d'ensemble " <sup>(1)</sup>. La prise en compte des missions de service public des structures de musiques actuelles s'est faite jusqu'à présent à la confluence des politiques de la ville, des politiques menées en faveur de la jeunesse, des politiques de développement social, notamment de l'insertion et de la formation professionnelle et très peu dans le cadre des politiques culturelles de droit commun.

Les chiffres représentant les crédits culturels de droit commun consacrés aux musiques actuelles sont suffisamment parlants : l'Etat alloue 102 millions de francs aux musiques actuelles soit 0,7% de son budget culture (5% du budget musique) : l'enveloppe de la Direction Régionale du Nord - Pas-de-Calais en direction des musiques actuelles se monte à 5, 625 millions de francs. Le Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais leur consacre environ 5 millions de francs soit 2,5% du budget culture. Le Conseil Général du Nord leur alloue 2,6 millions de francs (6,7% du budget culture) et le Conseil Général du Pas-de-Calais 970 000 francs (4,5% du budget culture). Ceci ne manque pas de générer chez les acteurs et les publics des interrogations particulièrement abruptes sur les choix politiques : pourquoi une scène de musiques actuelles doit-elle dégager 50 à 60% d'autofinancement au regard des 10 à 15% demandés à une scène nationale ? Les attentes de la population et le bénéfice qu'en retire la collectivité justifient-ils l'argent public

considérable investi dans la formation des musiciens " classiques " au regard de celui investi dans la formation des musiciens " actuels " ?

Ce manque de reconnaissance confine les structures de musiques actuelles, contraintes par ailleurs de pratiquer des politiques tarifaires adaptées aux moyens financiers limités de leurs publics, dans des situations de précarité considérable. Les financements de la Politique de la Ville sont exclusivement destinés à des actions et ne permettent pas le nécessaire appui structurel aux équipements et aux équipes. Cette situation rend impossible la professionnalisation d'équipes insuffisantes en nombre, bâties autour des dispositifs d'aide à l'emploi, aux personnels insuffisamment reconnus en termes de statut social et insuffisamment formés. Une volonté politique de développer le secteur ne peut donc plus se contenter d'une approche limitée aux seuls enjeux économiques des industries musicales ni se satisfaire d'une " instrumentalisation " à des fins de traitement social : il s'agit maintenant de le structurer à partir d'une logique culturelle.

Mais cette logique doit se fonder sur des critères d'analyse adaptés aux spécificités des modes de création, de diffusion, de transmission des savoirs et des savoir-faire décrits ci-dessus. Ceux-ci ne s'accommodent pas facilement des dispositifs traditionnellement à l'œuvre dans l'action culturelle : il s'agit d'être vigilant pour que la reconnaissance ne se résume pas à une normalisation dans les cadres établis, au risque d'en perdre le sens.

### ***La nécessaire approche globale de la mobilisation autour de ces cultures émergentes et l'indispensable rééquilibrage***

La Commission Régionale a donc souligné la nécessité d'une approche globale (cesser de traiter séparément les métiers de la scène, de la diffusion, de la formation, de l'information, du disque, du multimédia...), condition du renforcement d'une solidarité du secteur déjà très présente en région : toutes les structures de musiques actuelles développent de multiples actions en partenariat, tous les responsables des structures subventionnées ainsi que de nombreux responsables de structures privées ont apporté leur contribution assidue et constructive aux travaux de la Commission

Régionale. Cette solidarité des acteurs, constitutive d'un véritable réseau de développement culturel, est l'outil essentiel de l'émergence au plus haut niveau des artistes de la région et de l'accès du plus grand nombre aux spectacles et aux pratiques artistiques. Les musiques actuelles, par leur confrontation permanente à la demande sociale et notamment celle de la jeunesse, par leur insertion dans la vie associative et dans des dynamiques de proximité et de développement local, par les " initiatives locales à forte valeur ajoutée et potentiellement créatrices d'emplois " <sup>(2)</sup> qu'elles suscitent, par leur intégration dans l'émergence d'expressions artistiques qui accompagnent les mutations de notre société et des comportements culturels des populations, constituent un secteur artistique dont les valeurs humanistes constituent l'épicentre de sa capacité de mobilisation.

Cette analyse a conduit la Commission Régionale à proposer un rééquilibrage résolu, financier bien entendu (par une augmentation ou un redéploiement des crédits culturels et un repositionnement des autres crédits d'intervention sur le secteur) mais aussi en termes de reconnaissance des acteurs du secteur en qualité d'acteurs culturels à part entière, en capacité d'assumer avec leurs tutelles et les autres acteurs de la culture et du développement local et régional, la responsabilité partenariale du développement culturel tant à l'échelle du territoire au sein duquel ils sont implantés qu'à celle de la région. Dans cette mesure, la Commission souhaite que l'ensemble de la politique en direction des cultures émergentes soit partagée par les services déconcentrés de l'Etat et toutes les collectivités territoriales. Elle souhaite également que les différents services de l'Etat et des collectivités qui interviennent sur le secteur des musiques actuelles organisent la mise en commun de leurs objectifs (Culture, Jeunesse, Formation Professionnelle, Action Economique, Politique de la Ville, Citoyenneté, Enseignement) afin de simplifier le dialogue avec les opérateurs et favoriser la pérennisation des projets. A ce titre la devise de la Commission pourrait être " pas de financements sans contrats d'objectifs négociés et sans mise en place concertée d'outils d'évaluation ". Les préconisations de la Commission Régionale des Musiques Actuelles ne sont donc pas les revendications corporatistes d'un secteur d'activités ni la " course à la subvention " qui maintenant pénalise le développement culturel.

Les propositions énumérées ci-dessous sont développées dans les rapports des groupes de travail annexés à ce rapport général. Elles sont complémentaires, issues de l'approche globale revendiquée plus haut. A ce titre, elles ne sont pas hiérarchisées.

Elles demandent la mobilisation de moyens qui peuvent paraître importants : la Commission Régionale estime que les 14, 2 millions de francs consacrés au secteur en région par l'Etat, le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux doivent être approximativement triplés pour assurer les conditions élémentaires du fonctionnement de l'existant, soutenir l'émergence artistique et engager une perspective de réponse aux besoins non satisfaits sur le territoire régional. Toutefois, si on considère la place dans la vie culturelle des populations qu'ont prises ces nouvelles expressions artistiques, ces moyens demandés demeurent tout à fait raisonnables dans leur rapport aux aides accordées à la culture en général et compte tenu de l'effet d'entraînement qu'ils ne manqueront pas de provoquer au niveau des collectivités locales.

La Commission Régionale des Musiques Actuelles préconise un rééquilibrage des financements culturels en faveur du secteur par une autre définition de la répartition des crédits ou par un accroissement de ceux-ci. Elle propose l'étude d'un plan de rééquilibrage des financements sur la durée du prochain contrat de plan en parallèle avec un mode d'organisation et de structuration des missions.

## **PRECONISATIONS DE LA COMMISSION REGIONALE DES MUSIQUES ACTUELLES**

### ***Constituer un réseau régional de ressources, tant sur le plan de la diffusion que sur ceux de la création et de la formation***

L'accompagnement et l'encadrement des projets artistiques, le soutien aux initiatives issues de la vitalité de la pratique associative, nécessitent la présence sur tout le territoire régional de ressources humaines et de relais logistiques qualifiés et professionnels afin d'améliorer les conditions de création et de diffusion des artistes, de renforcer l'offre de formation artistique et de proposer des services de qualité autour de la pratique musicale.

Les structures de musiques actuelles organisent non seulement la rencontre entre la matière artistique et les publics à travers des actions de diffusion et de formation mais assument également tout un travail d'information et

d'accompagnement de projets artistiques ou d'action culturelle. Il est indispensable de renforcer leur capacité à remplir ces missions par des outils locaux constituant un réseau régional de ressources à disposition des acteurs de la création artistique et du développement culturel au plan local et intercommunal, seuls aptes à prendre en considération la diversité des territoires : milieu urbain, milieu rural, littoral, bassin minier, etc. Il s'agit donc d'amener la compétence au plus près des besoins. Le réseau est, de fait, la dimension indispensable à la circulation des projets vers le public, grâce au maillage régional des équipements, des équipes, des acteurs, des services, des prestations, etc.

***Consolider et renforcer l'existant tant au niveau des investissements, du fonctionnement que de la qualification professionnelle***

Seule une augmentation des moyens dévolus aux structures qui se sont engagées dans la diffusion des artistes, la formation et l'accompagnement des pratiques peut mettre un terme à la précarité du secteur en professionnalisant des équipes qui pour l'instant se sont surtout constituées autour des dispositifs d'aide à l'emploi.

La priorité des besoins s'exprime dans le renforcement, la consolidation et le soutien aux structures existantes afin de permettre la professionnalisation des équipes - statut et formation - et des équipements - investissement - conditions nécessaires pour qu'une politique régionale de développement trouve les points d'appui dont elle a besoin sur les différents bassins de population du territoire régional.

***Soutenir la création artistique par une réorganisation des dispositifs propres à développer les carrières d'artistes dans le respect du pluralisme des esthétiques***

Il s'agit de donner aux structures et aux réseaux de musiques actuelles implantées sur le territoire régional les moyens de remplir les missions de diffusion, formation, résidences, conseil... sans devoir le faire " de surcroît " (donc de façon insatisfaisante) parce que leurs budgets de fonctionnement ne permettent pas de formaliser ces missions.

Le conseil et l'encadrement des artistes émergents qui développent un projet artistique et professionnel de bon niveau demandent des compétences particulières au

secteur et exigent de mobiliser des compétences croisées et des financements multiples et partenariaux. Dans le secteur des musiques actuelles, le développement de carrière d'artistes ne peut pas se faire à côté de la profession : les entreprises commerciales de la région qui développent les nouveaux talents doivent être complètement associées au dispositif qui ne peut fonctionner qu'à partir du moment où tous les acteurs, privés et subventionnés, jouent le jeu de la recherche d'optimisation du potentiel artistique de la région.

En ce qui concerne les financements publics consacrés directement au développement de carrières d'artistes, il est essentiel de ne pas se positionner dans la redistribution mais dans la construction. La Commission Régionale des Musiques Actuelles souhaite que l'Etat et les collectivités, en exprimant des objectifs, définissent les cadres de leur soutien à un certain nombre de structures ou de personnes qui développent des projets porteurs d'un sens artistique et culturel.

La Commission Régionale des Musiques Actuelles préconise également l'élargissement des actions souvent périphériques des structures culturelles généralistes subventionnées en direction des musiques actuelles : il s'agit d'élaborer de véritables cahiers des charges et des dispositifs d'évaluation pour l'ensemble des structures culturelles subventionnées de la région afin de s'assurer d'une cohérence territoriale des styles et mouvements soutenus, d'un travail régulier de collaboration avec les associations, d'une possibilité d'offrir à des publics différents des musiques différentes.

En ce qui concerne les musiques minoritaires que sont le jazz, les musiques contemporaines, traditionnelles, " de traverses ", les actions de sensibilisation devront être encouragées dans la mesure où elles associent des artistes régionaux à des projets permettant de proposer des actions de formation, notamment en direction des enfants, en lien avec des opérations alliant création et diffusion. Il s'agira aussi de soutenir les réseaux jazz, musiques de traverses, contemporaines ou traditionnelles cherchant à se constituer localement, régionalement ou eurorégionalement, le propre d'un secteur minoritaire étant de se déployer plus efficacement sur un terrain international, condition de sa survie et de son développement.



**Répondre aux besoins de la pratique musicale en développant la diffusion de proximité, en renforçant le soutien aux organismes de formation aux musiques actuelles et en engageant une politique incitative d'investissement pour la création de studios de répétition**

Il s'agit de pallier les difficultés qui découragent de plus en plus les petits lieux de diffusion privés ou associatifs à programmer des musiciens amateurs ou en voie de professionnalisation en donnant les moyens aux scènes de musiques actuelles de renforcer leur programmation et de décentraliser la programmation de musiciens régionaux sur un bassin de population plus étendu.

Il s'agit aussi de soutenir les projets associatifs portés par des passionnés qui sont les plus à même d'entraîner l'investissement des publics, des responsables de structures culturelles, des médias et des artistes, en favorisant notamment l'ouverture des lieux subventionnés aux partenariats.

Les centres de formation aux musiques actuelles de la région ont développé une pédagogie adaptée qui prend en compte les aspects fondamentaux de la demande de formation dans le secteur : demande de compétences propres à renforcer un projet musical, importance de l'usage social de la pratique (besoin de se confronter rapidement au public par la scène et le disque), prise en compte d'un parcours musical alimentant un capital de connaissances acquis aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des offres de formation formalisées.

Il s'agit de leur donner les moyens (équipement, fonctionnement, études) de développer sur la région les conditions d'une réponse plus importante à l'énorme demande de formation des amateurs à des tarifs comparables à ceux des écoles de musique et d'une réponse qualifiée à la pratique professionnelle (scène, enregistrement, encadrement de la pratique amateur).

Une politique incitative en direction des villes ou communautés de communes concernant la création de studios de répétition prendra en compte les spécificités techniques de ces équipements, la nécessité d'un projet culturel, artistique et pédagogique à dimension territoriale et d'un encadrement adapté.

Cette politique devra favoriser l'insertion de ces équipements, indispensables aux amateurs comme aux professionnels, dans des dynamiques de projets territoriaux visant à la constitution d'un ensemble d'outils répondant aux besoins de la pratique musicale dans sa globalité

(répétition, formation, production, diffusion, information), et ce dans différents bassins de population de la région Nord - Pas-de-Calais.

Il s'agira de mettre en cohérence ces studios de répétition avec les divers équipements existants (studio d'enregistrement, centre-info, lieu pour résidences d'artistes, lieu de diffusion, centre de formation) donnant une lisibilité de " boîte à outils " sur un territoire : ville, agglomération, pays, communauté de communes...

C'est dans ce sens que la Commission Régionale demande également que soient étudiés des modes de contractualisation entre l'Education Nationale et d'une part les Conseils Généraux en ce qui concerne les collèges, d'autre part le Conseil Régional en ce qui concerne les lycées, sur une politique de reconnaissance et de développement des pratiques des musiques actuelles dans l'enseignement général : il s'agit de mettre en œuvre des moyens permettant l'offre d'activités culturelles de qualité et l'investissement pour l'équipement de lieux de répétition et de formation au sein des établissements.

### ***Créer un pôle régional des musiques actuelles***

L'échelon régional ou eurorégional doit être le niveau où s'expriment une harmonisation et une mise en cohérence des projets locaux, ceci dans le but de favoriser le développement culturel des territoires en s'appuyant sur des unités locales ou intercommunales en prise avec le terrain et ses réalités, mais aussi sur des équipes soulagées par ailleurs de l'organisation du dialogue local et de l'évaluation de ses moyens, des demandes et des attentes des acteurs, ceci grâce à un partenariat actif et complémentaire entre le plan local et le plan régional.

Le besoin de rendre le secteur plus lisible malgré sa complexité passe aussi par la circulation d'informations entre opérateurs locaux afin de relayer la communication vers les élus et notamment par la concertation.

L'outil régional doit aussi se positionner comme pouvant générer et proposer des services et des ressources aux acteurs locaux sous forme d'un espace à vocation multiple où s'élaborent la concertation, la définition des missions et l'accompagnement des projets.

En ce qui concerne le soutien à l'émergence des nouveaux talents de la région, le rôle du pôle régional sera de coordonner les personnes ressources, de mettre en œuvre leur concertation, d'analyser la demande, les projets et surtout de les accompagner ou de les orienter vers d'autres pôles de compétences, d'offrir des services qui permettront aux artistes d'entamer la construction de leur environnement professionnel (pépinière de managers, modules de formation, etc.).

Géré paritairement par les acteurs et les pouvoirs publics cet outil centre de ressources, d'information, de médiation, d'aide au développement de projets artistiques et culturels, au développement de carrières d'artistes, capable de travailler à la professionnalisation du secteur et à la formation des acteurs, serait doté d'un département pour les musiques contemporaines, électroacoustiques, " de traverses ", jazz... à côté du rock, de la chanson, des musiques urbaines ou digitales, chaque genre ayant son identité propre.

### ***S'appuyer sur un observatoire régional ou eurorégional des pratiques culturelles***

La Commission Régionale a souligné l'impossibilité pour les acteurs du développement de croiser des données affinées sur les multiples aspects du champ des musiques actuelles. Elle souhaite la mise en place en région d'un organisme indépendant des acteurs et des élus qui aurait pour mission de recueillir des données et des informations et de mettre en œuvre des études, des évaluations, des audits. Observatoire et centre de ressources, en étroite relation avec les outils européens et nationaux (observatoire des publics, pôle national d'observation de la musique...), cet outil serait concerné par l'ensemble du secteur culturel régional et par la globalité des pratiques.

### ***Inclure dans les missions de l'observatoire et du pôle régional la mise en œuvre d'une réflexion plus approfondie entre les structures de musiques actuelles et les écoles de musique (nationales et municipales), l'enseignement général, les structures socio-culturelles, les centres de formation et d'apprentissage***

Il s'agit de mettre en œuvre un espace d'élaboration de rencontres avec des artistes, de formations sur

l'environnement et les enjeux des musiques actuelles. Ce travail de concertation doit être mené à plusieurs niveaux :

- *entre les centres de formation aux musiques actuelles et les écoles de musique.* Concernant ces deux types de structures, la Commission Régionale revendique le partenariat et le partage des connaissances et des compétences complémentaires dans le domaine de l'apprentissage musical.
- *entre les acteurs des musiques actuelles (formation, diffusion, production...) et un ensemble de partenaires plus large : Education Nationale (notamment les lycées et les collèges), structures socioculturelles, associations, centres de formation et d'apprentissage...*

<sup>(1)</sup> Rapport de la Commission Nationale des Musiques Actuelles à Mme Catherine Trautmann, Ministre de la Culture et de la Communication ; Alex Dutilh, Président ; Didier Varrod, Rapporteur général ; septembre 1998

<sup>(2)</sup> Etude de préfiguration d'un pôle national d'observation de la musique réalisée par André Nicolas à l'attention de M. Dominique Wallon, Directeur de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, Ministère de la Culture et de la Communication ; mars 1999

# RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL N° 1

# LES PUBLICS, L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT DE PROJETS LOCAUX DE DIFFUSION ET DE PRATIQUES

DOMINIQUE FLOCH  
Arts Scéniques Rocks, Dunkerque

L'objectif de ce groupe fut de définir les orientations indispensables en termes d'outils au service des acteurs, des décideurs et des publics, pouvant participer aux conditions d'un développement territorial des projets issus des musiques actuelles.

***L'aménagement du territoire, les politiques territoriales de développement : une réalité régionale facteur de singularité et de déséquilibre des projets***

La politique d'aménagement du territoire doit être le reflet des transformations de la société. Elle doit donc prendre en compte le cadre de la transmission des valeurs propres aux formes d'expression propres aux cultures émergentes :

proximité, pluralisme, droit à l'initiative, etc. D'où la nécessité d'une prise en considération des milieux dans lesquels la diffusion, les pratiques musicales et artistiques s'effectuent : milieu urbain, milieu rural, littoral, bassin minier, etc. Les dynamiques de territoire génèrent des disparités dans les projets selon les sites où ils sont mis en œuvre : sur la métropole lilloise elles permettent la spécialisation des actions de chaque structure sur un seul secteur musical alors qu'ailleurs les opérations sont plus généralistes et donc confrontées à plus de complexité dans leur résolution.

### ***Le réseau des musiques actuelles à l'origine d'une dynamique pluridisciplinaire et partenariale***

Dans le champ des musiques actuelles, l'absence de moyens induit une démarche qui s'appuie sur des logiques de réseaux. Ce travail en réseau participe ainsi au développement local et régional dans une optique de mise en valeur des politiques publiques mais aussi d'échange et de rencontre des savoir-faire et des savoir-être.

Les réseaux, qui se constituent par affinités d'activités et de professions, permettent par ailleurs la coordination de projets communs de diffusion, de formation, de création, etc. L'entrecroisement de ces réseaux favorise le développement des services, des ressources et des possibilités d'accompagnement des projets, grâce à une transversalité des pratiques.

La souplesse de ces réseaux permet une adaptation logique aux territoires et aux projets qui en émergent tout en valorisant le rôle des porteurs et des acteurs locaux. C'est d'un côté la polyvalence qui dynamise le réseau et de l'autre, la complémentarité des compétences et des spécificités.

Le réseau est, de fait, la dimension indispensable à la circulation des projets vers le public, grâce au maillage régional des équipements, des équipes, des acteurs, des services, des prestations, etc.

### ***La Politique de la Ville, unique moyen de développement artistique et culturel des équipements de musiques actuelles et bonne conscience du secteur culturel ?***

L'essentiel des actions des structures de musiques actuelles est financé par la Politique de la Ville, ce qui les renvoie aux objectifs de ces dispositifs qui sont de l'ordre de l'action sociale et provoque une diversification forcée des actions. Il ne s'agit pas de diaboliser ce dispositif mais de le replacer face à ses objectifs.

En effet, la Politique de la Ville peut être vécue comme la bonne conscience issue de cette démarche mais aussi comme la bonne parole portée aux partenaires et aux publics prioritaires afin d'amender les musiques actuelles d'une activité sociologiquement et économiquement souvent mal vécue et mal reçue parce que " la culture coûte cher ", est peu accessible et reste souvent " réservée à une élite " .

Il est urgent de faire en sorte que les musiques actuelles ne soient plus systématiquement associées à cette dimension sociale comme seule perspective de développement.

## **PRECONISATIONS**

### ***Consolider et renforcer l'existant tant au niveau des investissements, du fonctionnement que de la qualification professionnelle***

La notion de service public est un axe omniprésent de la démarche culturelle et musicale des opérateurs du champ des musiques actuelles. Cependant, malgré leurs efforts pour rendre lisibles leurs actions auprès des élus, il faut constater que l'expression des volontés politiques ne s'accompagne pas d'un engagement suffisant pour concrétiser et pérenniser les projets.

Seule une augmentation des moyens dévolus aux structures qui se sont engagées dans le développement de ces pratiques peut mettre un terme à la précarité du secteur en professionnalisant des équipes qui pour l'instant se sont surtout constituées autour des dispositifs d'aide à l'emploi. La priorité des besoins s'exprime dans le renforcement, la consolidation et le soutien aux structures existantes afin de permettre la professionnalisation des équipes - fonctionnement et formation - et des équipements - investissement - conditions nécessaires pour qu'une politique régionale de développement trouve les points d'appui dont elle a besoin sur les différents bassins de population du territoire régional.

La Commission Régionale des Musiques Actuelles préconise un rééquilibrage des financements culturels en faveur du secteur par une autre définition de la répartition des crédits ou par un accroissement de ceux-ci. Elle propose l'étude d'un plan de rééquilibrage des financements sur la durée du prochain contrat de plan en parallèle avec un mode d'organisation et de structuration des missions.

### ***Constituer un réseau régional de ressources, tant sur le plan de la diffusion que sur ceux de la création et de la formation***

L'accompagnement et l'encadrement des projets artistiques, le soutien aux initiatives issues de la pratique amateur, nécessitent des ressources humaines et des relais logistiques qualifiés et professionnels pour améliorer les conditions de création des artistes, renforcer l'offre de diffusion et de formation et proposer des services de qualité autour de la pratique musicale. Il s'agit dans ce cas de structurer des filières pré-professionnelles dans les métiers de la musique afin d'inciter à l'émergence de nouvelles compétences spécifiques en matière de création, de formation, de diffusion et d'information et d'accompagnement des projets.

Il existe au plan régional un foisonnement de micro-projets culturels et artistiques qui très souvent mettent en œuvre des partenariats très riches et des engagements très forts mais se heurtent à une absence permanente de soutien, de suivi et de ressources qualifiées et disponibles.

Les structures de musiques actuelles organisent non seulement la rencontre entre la matière artistique et le public à travers des actions de diffusion et de formation mais assument également tout un travail d'information et d'accompagnement de projets locaux artistiques ou d'action culturelle. Il est indispensable de renforcer leur capacité à remplir ces missions par des outils locaux constituant un réseau régional de ressources à disposition des acteurs de la création artistique et du développement culturel au plan local et intercommunal.

### ***Structurer et mettre en cohérence les rôles de chacun des acteurs des musiques actuelles dans le cadre de la mise en place d'outils appropriés au développement de leurs missions sur le territoire régional***

Il s'agit donc d'identifier et de reconnaître un réseau régional des musiques actuelles. Ce réseau restera informel sur le plan de sa structuration et de sa reconnaissance juridique. Il aura pour rôle d'alimenter et de dynamiser les deux outils indispensables clairement identifiés par les acteurs. Par ailleurs, ce côté militant et informel aura pour avantage de maintenir son interactivité et sa transversalité avec le niveau régional.

- ***1<sup>er</sup> outil : un pôle régional des musiques actuelles***

L'échelon régional doit être le niveau où s'exprime une harmonisation et une mise en cohérence des projets locaux, ceci dans le but de favoriser le



développement culturel des territoires en s'appuyant sur des unités locales ou intercommunales en prise avec le terrain et ses réalités, mais aussi sur des équipes soulagées par ailleurs de l'organisation du dialogue local et de l'évaluation de ses moyens, des demandes et des attentes des acteurs, ceci grâce à un partenariat actif et complémentaire entre le plan local et le plan régional.

Le besoin de rendre notre secteur plus lisible malgré sa complexité passe aussi par la circulation d'informations entre opérateurs locaux afin de relayer la communication vers les élus et notamment par la concertation.

L'échelon régional doit être le niveau de concrétisation où s'expriment l'harmonisation et la mise en cohérence de projets artistiques et culturels, mais aussi les besoins des opérateurs en termes de fonctionnement et d'investissement.

L'outil régional doit aussi se positionner comme pouvant générer et proposer des services et des ressources aux acteurs locaux sous forme d'un espace à vocation multiple où s'élaborent la concertation, la définition des missions et l'accompagnement des projets.

Ceci amène la Commission Régionale à préconiser la création d'un pôle régional des musiques actuelles doté d'une existence juridique propre et géré paritairement par les acteurs et les pouvoirs publics. Ce pôle, qui serait à la fois l'outil et la représentation du réseau

informel et des décideurs, définirait un certain nombre d'objectifs et de missions au regard des besoins définis dans le cadre de la Commission Régionale : centre de ressources, information, médiation, développement de projets artistiques et culturels, création et développement de carrières d'artistes, professionnalisation du secteur, formation, développement économique...

- **2<sup>ème</sup> outil : un observatoire des pratiques culturelles**

La Commission Régionale a souligné l'absence de données affinées sur le secteur. Elle souhaite l'existence d'un organisme indépendant des acteurs et des élus qui aurait pour mission de mettre en œuvre des études, des évaluations, des audits, de recueillir des données et des informations sur l'ensemble du secteur culturel

régional. Il pourra aussi être un outil de médiation entre les acteurs et les élus. Il sera chargé des missions d'observation et centre de ressources en tant qu'observatoire généraliste concerné par la globalité des pratiques culturelles, l'accompagnement des initiatives locales et le développement des professions artistiques et culturelles.

# **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL N° 2**

## **L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES, FORMATION ET RELATION PEDAGOGIQUE**

**LAURE CHAILLOUX  
ARA, Roubaix**

A travers les débats qui ont alimenté ces réunions, le groupe de travail a été amené à aborder des thèmes qui dépassaient le cadre strict de l'enseignement musical pour reconsidérer celui-ci dans le contexte des pratiques des musiques actuelles, en lien avec l'évolution que l'on peut observer sur la notion d'apprentissage.

## **La nécessité d'une démarche pédagogique adaptée**

Depuis une dizaine d'années, des musiciens issus de ce domaine des musiques actuelles ont structuré des lieux de formation ayant pour vocation de répondre " autrement " à des demandes d'apprentissage musical. Ils identifient deux types de demandes de formation :

- des demandes liées à des besoins spécifiques dans une recherche d'efficacité et de gain de temps. L'individu ou le groupe vient se former pour pouvoir mieux développer son " projet musical "
- des demandes liées au désir d'aborder l'ensemble de la pratique : travail instrumental individuel, pratique collective, contact avec la scène, approche d'un travail en studio d'enregistrement...

Ces demandes font plutôt appel à une notion d'accompagnement qu'à une notion d'enseignement : le public concerné est en recherche de lieux d'accueil et de qualification de sa pratique. On peut noter que ces demandes existent de la même manière, mais à des niveaux différents, dans les centres de formation amateur ou professionnelle.

Ces demandes sont significatives d'une démarche musicale qu'il est indispensable de prendre en compte dans la relation pédagogique :

- tout d'abord, la notion de *projet musical* y est fondamentale. Le projet est préexistant à toute demande de formation et induit une dimension " entrepreneuriale ", le lien fort de ces musiques aux industries et aux médias déterminant certainement une bonne part de ce comportement culturel. C'est une spécificité de ce champ artistique qui influe sur la notion d'apprentissage et qui demande au formateur de se mettre à la disposition des musiciens demandeurs de formation et d'adapter son intervention à la singularité du projet et des savoirs et savoir-faire à mettre en œuvre pour le réaliser. Ceci induit une forte capacité de diagnostic : savoir évaluer les compétences déjà acquises et valider que ce qui est proposé en termes de formation est utile

- d'autre part, *l'usage social de la production musicale* est de première importance. La confrontation au public, sur scène ou via le support enregistré, est très majoritairement considéré comme une finalité de la pratique musicale aussi bien que comme un passage nécessaire pour se former. Les formateurs ne peuvent donc se contenter de travailler uniquement sur l'excellence de la création et/ou de l'interprétation au risque de perdre une grande partie du sens
- enfin, le *parcours musical* dans le champ des musiques actuelles est fait de multiples rencontres et situations que les musiciens se sont appropriées comme autant d'offres de formation, ceci dans et/ou hors des lieux dédiés à la formation musicale. Il se fait de façon aléatoire et discontinue, créant et alimentant un capital de connaissances singulier à chaque musicien. Les repères et les modes d'apprentissage sont donc modifiés par rapport au schéma traditionnel de l'enseignement musical, aussi bien dans le rapport au savoir que dans le rapport au temps

### ***Le rapport aux établissements d'enseignement spécialisé de la musique***

Les directeurs d'écoles de musique (nationale et municipale) qui ont participé à la Commission Régionale ont exprimé, pour leur part, les difficultés auxquelles, malgré leur intérêt, ils sont confrontés pour intégrer une offre de formation aux musiques actuelles dans leur établissement :

- les écoles de musique souffrent d'une part de leur image académique et institutionnelle qui rebute les pratiquants de ces musiques. L'exemple de l'ENM de Calais est significatif : c'est par le biais d'une association dont il est le président que le directeur de l'ENM a réussi à mettre en place un travail en direction des musiques actuelles. A Halluin, l'ouverture de l'école de musique municipale aux musiques actuelles se fait à travers un partenariat avec la MJC
- le répertoire joué et enseigné dans ces écoles ne correspond pas à la demande des pratiquants des

## musiques actuelles et génère des abandons précoces

D'autres handicaps ont été soulignés par le groupe de travail :

- l'accessibilité liée à l'âge, notamment pour les adolescents dont les parents n'ont pas fait la démarche de les inscrire jeunes à l'école de musique et pour les adultes qui sont de plus en plus nombreux à souhaiter reprendre une activité musicale (diminution du temps de travail)
- le peu de place laissée à l'oralité et à l'improvisation dans l'enseignement
- le fonctionnement encore dominant d'écoles de musiques qui n'ont pas la démarche d'un lieu de vie et de rencontre ouvert sur la cité
- le flou perdurant des élus quant aux missions qu'ils attendent de la part de ces équipements, alors qu'ils commencent à être très sensibles au fait que la tranche d'âge des 15/35 ans ne fréquente pas les institutions culturelles (cf. rapport de la Commission Musiques Actuelles de la FNCC, mars 1999)
- enfin les directeurs d'écoles de musique soulèvent un problème plus général lié au fait que leurs enseignants, sortant de plus en plus jeunes des CEFEDEM, se retrouvent en poste sans avoir eu l'expérience du métier de musicien. Sur ce point, les responsables des centres de formation aux musiques actuelles font un parallèle avec la situation du jazz en France où l'on observe l'absence du désir de faire de la scène chez de nombreux jeunes musiciens qui se destinent à l'enseignement au sortir de leur formation avec ce que cette attitude génère comme perte de spontanéité et d'inventivité chez leurs élèves. Dans le cadre de la structuration du secteur des musiques actuelles, les responsables pédagogiques sont conscients de la vigilance à apporter à ce sujet et revendiquent la nécessaire double identité d' " artiste-enseignant " des

formateurs, bien que la législation ne favorise pas ce statut.

L'ensemble de ces réflexions a amené le développement de quatre thèmes principaux :

### ***L'éternel problème du statut des amateurs***

Si on raisonne en termes d'activité, il est très difficile de distinguer l'amateur du professionnel dans le secteur des musiques actuelles. La décision de devenir musicien professionnel relève d'un choix de vie qui s'impose à un moment donné. Si le mythe du " guitar hero " perdure, la question de la professionnalisation ne se pose pas en général lors de l'entrée dans la pratique, ni même lors des premiers concerts, ni même lors du premier disque autoproduit, mais plutôt après quelques années de pratique et la rencontre avec un environnement favorable.

Si l'on raisonne en termes juridiques, tout musicien qui se produit sur une scène est présumé être salarié (loi de 1969). L'absence croissante de possibilités d'exposition, de diffusion des productions et de confrontation des musiciens avec le public pose donc un réel problème, d'autant plus que, nous l'avons souligné, cette volonté est partie prenante du désir et du sens de la pratique.

Si le niveau régional n'est pas pertinent pour préconiser des réponses à cette problématique, le groupe de travail a souhaité souligner ces difficultés qui découragent de plus en plus les petits lieux de diffusion privés ou associatifs à programmer des musiciens amateurs.

La réflexion des centres de formation spécialisés musiques actuelles, qu'ils soient financés par des crédits de la formation professionnelle, par la culture, l'insertion, la politique de la ville... va dans le sens d'un accueil important d'amateurs dans le cadre de leur formation initiale et de modules très spécialisés pour un petit nombre de professionnels, les fondements pédagogiques étant approchés de la même façon. A ce titre, ils apparaissent à part entière comme des équipements culturels qui rayonnent sur le territoire.

## **Des lieux de pratiques et de formation dans une dynamique de projets territoriaux**

La pratique collective en répétition ayant été réaffirmée comme centrale dans le parcours musical et le parcours de formation, le manque flagrant de lieux conçus et équipés pour répondre à cette demande de proximité doit donner lieu à la mise en œuvre d'un fort développement de salles de répétition dans la région.

Ces lieux doivent pouvoir prendre en compte les contraintes de matériel spécifique, d'insonorisation, de correction acoustique liés au caractère électroamplifié de ces musiques. Mais pour répondre aux spécificités pédagogiques énoncées plus haut, ils doivent aussi intégrer une dynamique de lieu ressources de la pratique dans toutes ses dimensions et être encadrés par des professionnels compétents (voir ci-dessous). Il ne s'agit pas forcément de construire des " multicomplexes pour la pratique amateur " dans chaque ville, mais de mettre en cohérence divers équipements existants (studio d'enregistrement, centre-info, lieu pour résidences d'artistes, lieu de diffusion, centre de formation) donnant une lisibilité de " boîte à outils " sur un territoire (ville, agglomération, pays, communauté de communes...)

### **Une offre de formation pluraliste**

Le groupe de travail a émis de sérieuses réserves sur la pertinence de centraliser toute l'offre de formation dans un établissement unique au risque de le transformer en " supermarché de la formation musicale " uniformisant toutes les approches pédagogiques. Comme nous avons vu que les parcours musicaux s'alimentent des rencontres avec différentes offres de formation (formalisées ou non), il y a plutôt urgence à travailler sur les passerelles possibles entre ces différentes offres. La Commission Régionale insiste sur la nécessité de réintégrer la notion de projet au centre de l'accompagnement des pratiques musicales : le projet musical au centre du projet pédagogique, le projet territorial au centre du projet culturel.

Ceci demande qu'un travail de concertation soit mené à plusieurs niveaux :

- *entre les acteurs de la formation et de l'accompagnement des pratiques des musiques actuelles et les écoles de musique.* Concernant ces deux types de structures, la Commission



Régionale revendique le partenariat et le partage des connaissances et des compétences complémentaires dans le domaine de l'apprentissage musical. Pour mener à bien cette concertation, la Commission estime essentiel de recueillir la parole d'un nombre plus important de directeurs d'écoles de musique afin d'approfondir les conditions de réussite de ces partenariats

- *entre les acteurs de la formation en musiques actuelles et un ensemble de partenaires plus large : Education Nationale (notamment les lycées et les collèges), structures socioculturelles, associations, centres de formation et d'apprentissage...*

La mise en place de projets communs, avec réelle concertation des équipes pédagogiques et d'encadrement technique, semble être la plus pertinente. A ce titre, les ateliers de pratique instrumentale ou de création collective, les résidences d'artistes ou des projets basés sur les nouvelles technologies (Musique Assistée par Ordinateur, Internet...) sont des opportunités à saisir ainsi que la mise en complémentarité, en fonction des projets développés sur un territoire et des publics concernés, des centres de formation, des lieux de diffusion, des studios de répétition et d'enregistrement...

### **La formation des formateurs**

La volonté de répondre à cette forte demande de formation des amateurs pose le problème de la qualification et de la professionnalisation de formateurs compétents, d'où la nécessité de travailler sur la formation de formateurs aptes à répondre à cette demande spécifique et sur les cadres d'emploi de ces nouveaux profils.

Les directeurs d'écoles de musique sont relativement critiques en direction des diplômes d'Etat existants, CA et DE, notamment les directeurs d'écoles municipales non financées par l'Etat (l'immense majorité) pour qui les CA et DE posent le problème du rapport à la collectivité territoriale qui finance mais aussi celui du fonctionnement interne de l'équipe pédagogique. Concernant la mise en place très

Ministère de la Culture, l'ensemble de la Commission est très réservée sur le fond et la forme de ces diplômes et affirme qu'en tout état de cause, ils ne pourront répondre à l'ensemble de la demande, tant au niveau du volume que de la diversité.

De plus, si le secteur des musiques actuelles a su développer hors de l'institution des logiques de formation, des relations pédagogiques et un rapport au public innovants, il s'agit d'être vigilant pour que la reconnaissance ne se résume pas à une normalisation dans les cadres établis, au risque d'en perdre le sens.

La Commission Régionale des Musiques Actuelles souligne donc l'importance d'adjoindre à la création des CA et DE musiques actuelles une politique de soutien à des formations professionnelles diplômantes spécifiques pour ces nouvelles activités : besoins en compétences techniques liées au son dans le cadre de la prévention des risques auditifs, de l'accompagnement technique nécessaire pour l'entrée en studio, forte demande de formation sur tout ce qui touche au cadre réglementaire et socio-économique du spectacle (le rapport à la scène a déjà été souligné) et de la production discographique : les évolutions de la technologie ont permis la complète intégration de l'autoproduction de disques au sein de la pratique amateur.

D'autre part, l'urgence d'apporter des réponses à une demande de formation en pleine expansion incite à plaider pour une prise en compte de l'existant à travers des dispositifs permettant à des musiciens qui ont une activité de formateur de bénéficier de modules de formation permanente, que ce soit pour qualifier les musiciens-intervenants en poste ou vacataires ou pour renforcer la capacité des centres de formation à recruter des formateurs en prise avec l'évolution rapide des styles musicaux et des modes de pratique.

Enfin, beaucoup de jeunes musiciens s'expriment dans des formes musicales dont ils ne connaissent pas l'histoire. Des formations sur le patrimoine des musiques populaires doivent faire l'objet de collaborations avec l'enseignement général.

Les compétences du Conseil Régional relatives à la formation professionnelle et aux lycées incitent la Commission Régionale à interpeller cette instance pour permettre la mise en œuvre de ces programmes de formation.

Naturellement, cette dynamique de formation de formateurs professionnels compétents implique que les collectivités territoriales déploient suffisamment de moyens pour la création des postes.

Enfin, les partenaires éducatifs que sont les enseignants des lycées et des collèges, les animateurs socioculturels et les professeurs des écoles de musique doivent avoir accès à des modules de formation concernant plus largement l'histoire, l'analyse musicologique, la pédagogie des pratiques et les enjeux du champ des musiques actuelles, afin que des collaborations pérennes se construisent.

## **PRECONISATIONS**

Elles vont dans le sens d'une politique permettant l'équité dans l'accès aux pratiques musicales. Ceci nécessite, dans une optique de service public, les moyens d'une offre d'accompagnement pédagogique adaptée aux musiques actuelles, soit :

***Une politique incitative d'investissement pour la création de studios de répétition*** qui prenne en compte les spécificités techniques de ces équipements, la nécessité d'un projet culturel et pédagogique à dimension territoriale et d'un encadrement adapté. Cette politique devra favoriser l'insertion de ces studios de répétition dans des " contrats de développement territoriaux " visant à la constitution d'un ensemble d'outils répondant aux besoins de la pratique musicale dans sa globalité (répétition, formation, production, diffusion, information), et ce dans différents bassins de population de la région Nord - Pas-de-Calais (agglomération, pays, communauté de communes, district...)

***Une politique de soutien aux organismes de formation aux musiques actuelles***, visant à leur donner les moyens (équipement, fonctionnement, études) de développer sur la région les conditions d'une réponse plus importante à l'énorme demande de formation des amateurs à des tarifs comparables à ceux des écoles de musique, par :

- des formations de formateurs spécifiques aux musiques actuelles
- une réflexion sur la pédagogie, les référentiels-métiers et les cadres d'emploi des nouvelles activités liées à ces nouvelles pratiques

- une implication dans le développement local par un travail de repérage, de concertation et d'accompagnement à l'emploi en amont et en aval des sessions de formation de formateurs
- la mise en place de nouvelles formations répondant aux besoins non satisfaits : son, management d'artistes...

**Une contractualisation entre l'Education Nationale et d'une part les Conseils Généraux en ce qui concerne les collèges, d'autre part le Conseil Régional en ce qui concerne les lycées, sur une politique de reconnaissance et de développement des pratiques des musiques actuelles dans l'enseignement général** : offre d'activités culturelles et investissement pour l'équipement de lieux de répétition et de formation au sein des établissements. Il apparaît pertinent de s'appuyer sur les médiateurs en emploi-jeunes actuellement en poste dans les établissements scolaires en renforçant leurs compétences par des formations et de conforter les possibilités d'interventions d'artistes déjà soutenues par L'Etat (ateliers de pratiques artistiques, jumelages...) et qui devraient être renforcées dans le cadre des nouvelles préconisations du Ministre de l'Education Nationale.

**Missionner une structure sur une réflexion plus approfondie entre les écoles de musique, l'enseignement général, les structures socio-culturelles, les centres de formation et d'apprentissage et les centres de formation aux musiques actuelles**, afin de créer un espace de rencontres thématiques et d'élaboration de formations sur l'environnement et les enjeux des musiques actuelles.

**Favoriser des projets ayant une capacité à développer des expériences pilotes de formation** aux musiques actuelles qui permettent de faire avancer la réflexion sur la cohérence d'une politique musicale sur un territoire, sans chercher à le modéliser.

**Inciter les différents services de l'Etat et des collectivités qui interviennent sur le secteur des musiques actuelles à organiser la mise en commun de leurs objectifs** (Culture, Jeunesse, Formation Professionnelle, Action Economique, Politique de la Ville, Citoyenneté, Enseignement) afin de simplifier le montage des dossiers pour les opérateurs et favoriser la pérennisation des projets.

**RAPPORT  
DU GROUPE DE TRAVAIL N° 3**

**LA CREATION,  
L'ACCOMPAGNEMENT  
A LA  
PROFESSIONNALISATION**

# ET LE DEVELOPPEMENT DE CARRIERES D'ARTISTES

FRANÇOIS LECAT  
LA CAVE AUX POETES, Roubaix  
manager de MARCEL & SON ORCHESTRE

## **Objectifs**

L'objectif de ce groupe de travail a été de réfléchir sur les moyens adéquats à initier afin de permettre l'accompagnement du développement des artistes, du point de vue des musiciens, des professionnels et des institutions.

La problématique de départ reprend des interrogations liées à la répartition des financements accordés jusqu'à présent au niveau régional en termes de développement des carrières artistiques et aux moyens mis en place pour accompagner les projets existants.

Il est très vite apparu que cette double problématique aboutissait également à un questionnement sur les lieux de diffusion potentiels pour ces artistes : comment encourager le développement des artistes si les lieux où ils peuvent se produire n'ont pas les moyens de les programmer ?

## **Contexte**

Les artistes régionaux sont, de prime abord, des artistes avant d'être régionaux. A ce seul titre, ils sont confrontés à une précarité alarmante, tant au niveau du régime des intermittents du spectacle en pleine crise qu'au niveau des lieux de spectacles qui, pour des raisons économiques, ne peuvent pas leur accorder des cachets décents (souvent

contraints de les employer " au noir " ), que de la difficulté de trouver des relais qualifiants pour leurs projets.

Ces difficultés poussent le plus souvent les artistes à faire naître des structures associatives fonctionnant sur le volontariat, en régime fermé (autoproduction, gestion collective) et montrent une méconnaissance totale de la gestion financière, du cadre réglementaire de la profession, etc. Ceci a pour effet ultime de voir avorter bon nombre de projets, les porteurs s'essouffant sur la gestion au détriment de la création.

### ***Les aides en région***

L'aide apportée par Domaine Musiques vise à mettre en valeur des projets artistiques identifiés. Si ce dispositif a permis de révéler des artistes régionaux, sa faiblesse tient au fait qu'il ne prend pas en compte la présentation de projets non encore aboutis qui pourraient être aidés différemment en fonction de leur maturité et des partenariats développés.

De plus, il apparaît que cette aide financière n'atteint son objectif de façon concrète au niveau des artistes que s'ils sont solidement encadrés. En ce qui concerne les artistes qui n'ont pas de structure de production bien identifiée et pour qui tout est à faire en termes d'accompagnement de leur développement, il n'existe pas suffisamment de structures solides de conseil sur le territoire régional. La Commission Régionale souhaite que ces missions puissent se développer autour des structures de diffusion et de formation existantes pour accompagner efficacement les projets financièrement valorisés.

L'aide au développement des artistes de la région est donc à envisager sur deux niveaux complémentaires : financier (il faut pérenniser cette aide) et structurel.

La Commission Régionale demande que l'aspect financier puisse être modulé en fonction du projet et du type d'aide sollicitée, chaque plan de carrière étant particulier. En effet, certains projets se situent dans un niveau de développement à rechercher davantage auprès du secteur privé (en général ces projets dépassent le cadre régional), d'autres nécessitent l'aide des pouvoirs publics en termes de développement culturel (valorisation du projet ou de ses porteurs par une aide à la structuration et à la qualification).

L'équilibre de ces deux parties prenantes du secteur des musiques actuelles ne doit pas être rompu au détriment de l'une ou l'autre, le secteur privé se reposant pourtant bien

souvent sur le secteur subventionné en ce qui concerne la découverte et le développement des nouveaux talents. L'impulsion qui peut être donnée par les pouvoirs publics se doit d'être relayée par le privé, à l'initiative de l'artiste lui-même ou de son encadrement professionnel quand il existe. C'est la combinaison de plusieurs partenaires qui permettra à l'artiste d'entrer progressivement dans un parcours professionnel. Ceci est un critère de professionnalisation à prendre en compte dans l'attribution des aides publiques.

### ***Lieux de diffusion et résidences de création***

La complémentarité nécessaire entre des aides financières aux artistes en voie de professionnalisation et des structures-relais aptes à conseiller et à qualifier les projets, l'est aussi vis à vis de la diffusion. Il serait inutile d'aider financièrement des artistes pour assurer le développement de leur projet si l'on constate des déficits de l'infrastructure qui va rendre possible le montage et la diffusion de leur création.

Les lieux de diffusion n'ont pas les moyens suffisants pour participer efficacement au développement de carrières d'artistes. Malgré l'inscription de cet objectif au cahier des charges des SMAC (mise à disposition des équipements et des équipes pour des résidences), peu de groupes musicaux peuvent obtenir plus de quelques jours un lieu pour créer, alors qu'une durée de plusieurs mois n'est souvent pas excessive pour monter un nouveau répertoire et que jongler avec plusieurs lieux est une solution artistiquement périlleuse. De plus, durant ces périodes de résidence, les artistes de musiques actuelles ne sont pas salariés comme peuvent l'être les comédiens et les danseurs des compagnies accueillies dans les structures subventionnées.

### ***Un réseau en capacité de conseiller et d'accompagner l'émergence artistique***

Répondre aux besoins de la création par la mise à disposition d'espaces scéniques spécifiques sur des durées suffisamment étendues, par la permanence de personnels qualifiés pour l'encadrement technique et pour aiguiller efficacement les artistes qui émergent à travers les méandres du cadre juridique et administratif du monde du spectacle, ne peut se faire sur un lieu unique. C'est la répartition sur le territoire des possibilités de donner ces réponses qui dynamisera l'émergence et la vitalité de nouveaux talents en région.



La Commission Régionale des Musiques Actuelles affirme l'importance de la structuration d'un réseau de professionnels pour favoriser la reconnaissance d'un projet artistique (il s'agit de resituer toute aide au développement dans une perspective artistique : sans contenu artistique fort, pas de valorisation économique possible des productions) quand il est dans sa phase de développement : les structures de musiques actuelles seraient ainsi en mesure d'assurer le conseil, la mise à disposition de leur carnet d'adresses, l'aide pour trouver un manager, des techniciens, pour faire de la scène, l'accueil de modules de formation, la mise en contact avec les maisons de disques, les éditeurs, les tourneurs, les promoteurs, la presse...

### ***Une étude économique***

La Commission souhaite également que la Direction de l'Action Economique du Conseil Régional étudie les possibilités de prise en compte des besoins des entreprises privées qui travaillent au développement des artistes en région. La première étape consisterait à construire le cahier des charges d'une étude du secteur d'activités en région, notamment le repérage des composantes de la filière, les relations avec d'autres régions de France et avec l'étranger afin d'identifier le plus finement possible le fonctionnement économique de ce secteur.

### **PRECONISATIONS**

Au regard de ces éléments, sont apparues plusieurs propositions complémentaires :

#### ***Renforcer les structures de musiques actuelles en région afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle d'accompagnement de la création***

Il s'agit de donner à ces structures les moyens de remplir les missions de diffusion, formation, résidences, conseil... sans devoir en assumer certaines " de surcroît " (donc de façon insatisfaisante) parce que leurs budgets de fonctionnement ne permettent pas de formaliser ces missions.

#### ***Lutter contre l'isolement des artistes par la capacité à mobiliser des aides ponctuelles sur certains projets***

Leur montant serait évalué en fonction du stade de développement du projet. Ces dispositifs peuvent être

complétés par la constitution d'un fonds de garantie (du même type que celui mis en place en région Pays de Loire) permettant à des artistes d'emprunter en banque pour réaliser leur projet.

### ***Réaliser la mise en réseau des acteurs du territoire régional fédérés par un pôle régional des musiques actuelles***

Cette mission du pôle régional, qui demande des compétences particulières au secteur, comprendra le conseil et l'encadrement des artistes émergents qui atteignent un niveau de développement qui exige de mobiliser des compétences croisées et des financements multiples et partenariaux. Dans le secteur des musiques actuelles, le développement de carrière d'artistes ne peut pas se faire à côté de la profession : les entreprises commerciales de la région qui développent les nouveaux talents doivent être complètement associées au dispositif qui ne peut fonctionner qu'à partir du moment où tous les acteurs, privés et subventionnés, jouent le jeu de la recherche d'optimisation du potentiel artistique de la région.

Le rôle du pôle régional sera de coordonner ces personnes ressources, de mettre en œuvre leur concertation, d'analyser la demande, les projets et surtout de les accompagner ou de les orienter vers d'autres pôles de compétences, d'offrir des services qui permettront aux artistes d'entamer la construction de leur environnement professionnel (pépinière de managers, modules de formation, etc.). Cette fonction implique que des compétences artistiques et en termes de connaissance du milieu professionnel ainsi que des moyens logistiques et administratifs soient consacrés, au sein du pôle régional, au développement de cette mission.

En ce qui concerne les financements publics consacrés directement au développement de carrières d'artistes, il est essentiel de ne pas se positionner dans la redistribution mais dans la construction. La Commission Régionale des Musiques Actuelles souhaite que l'Etat et les collectivités, en exprimant des objectifs et en formalisant des cahiers des charges, définissent le cadre de leur soutien à un certain nombre de structures ou de personnes qui développent des projets porteurs d'un sens artistique et culturel. La Commission Régionale des Musiques Actuelles souhaitent que soient redéfinis, de manière partenariale entre les

pouvoirs publics et acteurs, les objectifs, les critères d'attribution et les modes d'évaluation de ce dispositif.

***Mettre en chantier une étude économique de la filière en région***

(voir ci-dessus)

# **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL N° 4**

# JAZZ, MUSIQUES TRADITIONNELLES ET CONTEMPORAINES, MUSIQUES DE TRAVERSESES

EMMANUEL VINCHON  
KLING KLING, LILLE

Ce groupe de travail a rassemblé certaines musiques actuelles qu'on peut qualifier d' "inaudibles " , d' "incompréhensibles " , d'autres si reconnues qu'elles en semblent passéistes ; le point commun entre les musiques contemporaines, improvisées ou " de traverses " d'une part, le jazz et les musiques traditionnelles d'autre part, c'est à la fois :

- qu'il n'existe pratiquement pas de salle dédiée à l'une de ces musiques. Si elles existent, c'est quasiment de façon privée, sans soutien financier fort, grâce à une grande part de bénévolat
- qu'elles ne sont généralement pas reconnues par les salles subventionnées, ou alors à la marge, et qu'aucun travail régulier en direction des publics n'y est donc proposé

## ***La diffusion***

Les salles s'intéressant à ces musiques se comptent sur les doigts de la main ; aucune des Scènes Nationales (excepté

le Manège à Maubeuge), qui sont pourtant ouvertes à la musique, ne paraît s'y intéresser. Les Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) sont généralement spécialisées en territoire urbain (il faut alors rentrer dans cette spécialité des cultures dites " urbaines " ) ; en territoire rural, elles sont souvent nécessairement polyvalentes (les musiques à risque ne sont donc évidemment pas prioritaires). Il apparaît donc que les programmeurs manquent souvent d'ouverture et d'originalité, ou de moyens pour les mettre en valeur. Reste quelques festivals indépendants et isolés...

De fait, ce ne sont pas obligatoirement les scènes une à une qui posent problème (on est en droit de ne s'intéresser qu'au rock arménien des années 60 ou aux éternelles tournées pop " vues dans la presse ") mais plutôt une incohérence territoriale qui limite les offres au public. Mais ce problème n'est-il pas celui de l'ensemble du secteur artistique (théâtre, danse, arts plastiques...) de notre région, où l'offre est quasiment semblable à celle du Poitou-Charentes ou de Franche-Comté ?

S'il ne s'agit pas d'imposer aux programmeurs des choix extérieurs, force est toutefois de constater que, sur le territoire régional, un ensemble de musiques n'ont peut-être pas toute leur place, pour des publics aussi divers que ces styles. C'est la complémentarité qui est en jeu. Le bonheur d'être en marge a toutes ses limites.

Si on ne peut imposer au secteur privé de prendre des risques, qu'en est-il du secteur subventionné ? Faut-il les financer un peu plus pour soutenir ces genres musicaux ou monter des partenariats ?

### **La création**

Les musiques " de traverses ", contemporaines, voire le jazz, ont la particularité de proposer des artistes indépendants qui s'associent ponctuellement le temps d'une ou plusieurs dates de concert. C'est généralement autour d'un projet de spectacle ou d'expérimentations les plus diverses que la création prend sa forme.

Ce travail de préparation est indispensable pour faire évoluer les mouvements artistiques quels qu'ils soient, afin d'équilibrer les forces de reproduction (monde économique, " showbiz ") et celles de la création (secteur culturel).

Ceci est rarement reconnu et soutenu en termes d'espaces de travail, d'aide technique et financière, alors qu'il s'agit d'une démarche similaire à celle qui est à l'œuvre dans la création chorégraphique et théâtrale, disciplines pour lesquelles il paraît normal d'apporter une aide à la création.

### **La formation**

Le jazz est finalement plus enseigné que joué, les étudiants ayant souvent comme principale ambition professionnelle d'enseigner eux-mêmes. Les autres musiques (improvisées, électroacoustiques, de traverses...) s'apprennent rarement de façon unique et formalisée, du fait de leur parti-pris expérimental.

L'enseignement général étant déjà limité pour l'ensemble des musiques, ces genres musicaux particuliers ne sont abordés que ponctuellement par certains Dumistes convaincus, et pourtant c'est avec les enfants que les réactions sont les plus positives.

Peu de musiciens peuvent espérer faire carrière : le dispositif de professionnalisation mis en place à Domaine Musiques n'a jamais pu retenir des musiciens de ces secteurs, ne pouvant être assuré d'un suivi par des labels discographiques, des tourneurs, des producteurs, à cause du caractère économique précaire de ces musiques. En termes d'aide à la professionnalisation, l'effort serait donc plus à porter du côté du public et des lieux de diffusion pour permettre aux artistes en voie de professionnalisation de jouer sur les scènes les plus diverses, en première partie ou comme artiste principal, en face d'autres professionnels.

Le travail en direction du public, existant mais éparpillé, peut être long et ardu : informer et " former ", expliquer, montrer, faire écouter, offrir avec régularité. Mais n'est-ce pas l'objectif de toute action culturelle ?

### **PRECONISATIONS**

Rappelons que la survie de ces réseaux passe par l'international et non uniquement par le régional, pour l'information et l'entraide, la diffusion et la création.

**Soutenir des actions de sensibilisation**, notamment auprès des enfants, par des possibilités de proposer des actions de formation en lien avec des opérations alliant création et diffusion

**Soutenir les projets associatifs** portés par des passionnés qui sont les plus à même d'entraîner l'investissement des publics, des responsables de structures culturelles, des médias et des artistes, en favorisant notamment l'ouverture des lieux subventionnés aux partenariats

**Associer les musiciens régionaux à ces projets artistiques :** leur quasi-seul moyen d'exister est la scène. Les réseaux qui animent ces musiques sont internationaux : les associer c'est immédiatement leur offrir un appel d'air

**Elaborer un véritable cahier des charges pour l'ensemble des structures culturelles.** Ceci permettrait de s'assurer d'une cohérence territoriale des styles et mouvements soutenus, d'un travail régulier de collaboration avec les associations indépendantes et non (ou peu) subventionnées, d'une possibilité d'offrir à des publics différents des musiques différentes

**Soutenir les projets des regroupements et fédérations d'artistes,** tout autant que ceux des associations indépendantes (ce sont souvent les mêmes) afin de décroiser ces secteurs musicaux (pour les programmeurs) et inciter les artistes à prendre en charge leur développement de carrière (il n'existe aucune possibilité de survie pour une structure de management dans ces secteurs)

**Soutenir les réseaux cherchant à se constituer localement, régionalement ou eurorégionalement :** le propre d'un secteur minoritaire est de se déployer plus efficacement sur un terrain international, condition de sa survie et de son développement

**Favoriser les actions souvent périphériques des structures culturelles subventionnées en direction de ces genres musicaux :** travail en direction des publics, fidélisation, programmation régulière, tarification adaptée, partenariats avec le monde associatif ou indépendant, bref l'aider à assurer ses missions de service public

**Créer un pôle d'information eurorégional propre aux musiques actuelles** et y créer un département pour les musiques contemporaines, électroacoustiques, " de traverses ", jazz... à côté du rock, de la chanson, des musiques urbaines ou digitales, chaque genre ayant son identité propre. Ce département, animé par un chargé de mission spécifique travaillerait au développement de ces

expressions musicales, tout en les rapprochant des autres sensibilités. Ce pôle fédérerait les lieux-ressources locaux afin de répondre aux besoins des acteurs de l'ensemble du Nord - Pas-de-Calais

**Créer un observatoire eurorégional des politiques culturelles** nécessaire à l'ensemble du secteur artistique et pas seulement musical : un outil, indépendant des acteurs et des tutelles, de mise en perspective des projets culturels. Ses missions seraient les suivantes :

- étudier l'organisation du secteur, évaluer les actions actuelles, comparer notre situation avec d'autres régions de France et d'Europe, afin d'apporter des outils d'analyse
- intégrer l'action culturelle comme levier de développement de l'urbanisme, au même titre que l'économie ou l'action sociale, dans les territoires urbains, ruraux, transfrontaliers
- utiliser ces études afin de préparer l'avenir, en proposant des cohérences culturelles propres à valider l'apport de la culture pour les publics, qu'ils soient consommateurs, actifs ou utilisateurs potentiels

L'indépendance de cet observatoire vis à vis des tutelles et des acteurs de la culture, tout autant que sa proximité lui garantira, à priori, un recul nécessaire à l'évolution du secteur culturel et une fonction complémentaire au travail de terrain porté par les professionnels : un outil indispensable à tous, le chaînon manquant entre opérateurs et tutelles, avec les publics comme ligne d'horizon.



## BIBLIOGRAPHIE

***Les Pratiques Culturelles des Français, Enquête 1997***

Olivier Donnat ; Département Etudes et Prospective  
Ministère de la Culture et de la Communication  
La Documentation Française

***Rapport de la Commission Nationale des Musiques Actuelles  
à Catherine Trautmann, Ministre de la Culture et de la  
Communication***

Alex Dutilh, Président ; Didier Varrod, Rapporteur général

septembre 1998

**De la rencontre partenariale**

Jean-Michel Lucas

Zebroek

novembre 1998

**Rapport Musiques Actuelles de la Commission Nationale de  
la F.N.C.C.**

Marie-Thérèse François-Poncet, Vice-Présidente de la

F.N.C.C.

Présidente de la Commission, Maire-Adjointe à la Culture

d' Agen

Jean-Claude Wallach, ancien Président du Groupe

d' Etudes

sur les Musiques Amplifiées (GEMA)

mars 1999

**Etude de préfiguration d'un pôle national d'observation de  
la musique**

réalisée par André Nicolas à l'attention de M. Dominique

Wallon

Directeur de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des

Spectacles

Ministère de la Culture et de la Communication

mars 1999

**Actes des 2<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales  
Politiques Publiques et Musiques Amplifiées / Actuelles à  
Nantes**

La Scène, Hors série

avril 1999

**Fusibles, bulletin de liaison des musiques actuelles  
Région Nord - Pas-de-Calais**

Domaine Musiques

N° 15, mai 1999